




**PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA COOPÉRATION AU COEUR DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

*repenser le partenariat avec
les associations*

INTRODUCTION

Claire CHEVALIER - Conseillère d'éducation populaire et de jeunesse du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Objectifs des ateliers :

- **Interroger le partenariat entre associations et collectivités** pour le soutien aux dynamiques territoriales
- **Nourrir les réflexions** : proposer des éclairages sur les enjeux pour les acteurs locaux
- **S'inspirer de l'expérience et du vécu des acteurs**
- **Valoriser les associations** comme acteurs-clé sur les territoires
- Identifier des **leviers et des outils pour construire des partenariats durables et des territoires plus forts.**

Programme :

- **14h** / 14h45 : Introduction et propos liminaires sur les différents partenariats avec les associations
- 14h45 / 15h30 : Exemples de coopérations territoriales
- 15h30 / 16h30 : Ateliers de réflexion et restitution
- 16h30 / **17h** : Conclusion

Rôle essentiel des associations



En France, le nombre d'associations en activité est estimé à **1,5 million**. Elles représentent **9,2 % de l'emploi privé** et comptent **20 millions de bénévoles**



Entre 2005 et 2020,
la part des subventions publiques **a baissé de 41 % en part de recettes**
et celle des **recettes marchandes a augmenté de 33 %**.

Ardèche



- **le nombre d'associations actives** dans le département est estimé **entre 8 500 et 9 000**
- le nombre de bénévoles se situe **entre 80 000 et 85 000**
- Le volume de travail bénévole, mesuré en nombre d'heures de travail bénévole, a augmenté à un rythme annuel comparable, de 4,9 %. Au total, les bénévoles ont réalisé ensemble un volume de travail considérable de l'ordre 89 % du volume total de l'emploi salarié dans les associations.
- Le nombre de salariés est de **9 950**

L'emploi associatif : un enjeu social et économique fort

Cela représente aujourd'hui **13,7 %** des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département
(Moyenne France entière : 9,2 %)



le Mouvement associatif énonce trois rôles centraux joués par les associations, qui en font l'une des clés des transitions écologiques et solidaires à mener :

- **Renforcement du lien social**
- **Humanisation de l'économie**
- **Réveil de la démocratie**

Renforcement du lien social

En offrant une alternative au chacun pour soi, les associations, fortes de l'engagement bénévole de millions de personnes, n'opposent pas individu et collectif. Elles construisent une société solidaire qui fait une place à chacun.

Exemple :

LA MEDIATION SOCIALE

La médiatrice sociale de **Couleurs des Liens** (contrat d'adulte-relai) intervient dans le quartier Nouvel Horizon en allant à la rencontre des habitants dans l'espace public. Elle échange et les oriente vers les services pertinents que propose l'association et/ou ceux d'autres partenaires agissant au sein du quartier.



Humanisation de l'économie

Créatives, elles apportent des réponses sociales et économiques pertinentes et renouvellent nos façons de penser et de rendre les services aux publics. Efficaces, elles font travailler ensemble bénévoles, volontaires et salariés, dans des entreprises à but non lucratif, qui développent l'emploi au plus près des territoires.



Exemple :

Travail en binôme salarié- bénévole.

Commission avec salariés, administrateurs, bénévoles et habitants.

Réveil de la démocratie

Concrétisant une liberté constitutionnelle, les associations n'opposent pas démocratie représentative et participative. Elles veulent que les citoyens prennent toute leur part dans une démocratie vigoureuse, qui s'enrichit de nouvelles formes de participation.

Exemple :

Assemblée permanente

Co-présidence

Un bureau collégial



La place qu'occupent les associations dans la société est **difficilement mesurable** car la richesse qu'elles créent n'est pas de nature économique. Leur bilan ne s'estime pas en **euros** mais en **heureux**.

Les financements publics

DÉLÉGATION
PRESTATION
OFFRE ^{CONTRAT}
MARCHÉ ^{PUBLIQUE}
PUBLIC SUBVENTION
SERVICE ^{SOUTIEN} MÉCÉNAT
SPONSORING ^{CONVENTION} APPEL ^{COMMANDE}

Un nuage de mots mais plutôt un brouillard de notions

On observe une multiplication des formes de soutien financier des associations. Il est important de clarifier ces termes juridiques car les incidences ne sont pas neutres, ni pour les associations ni pour les partenaires.

Il est essentiel de distinguer la subvention de la commande publique.

La subvention

Une définition de la subvention a été donnée dans la Loi de 2014 sur l'ESS :

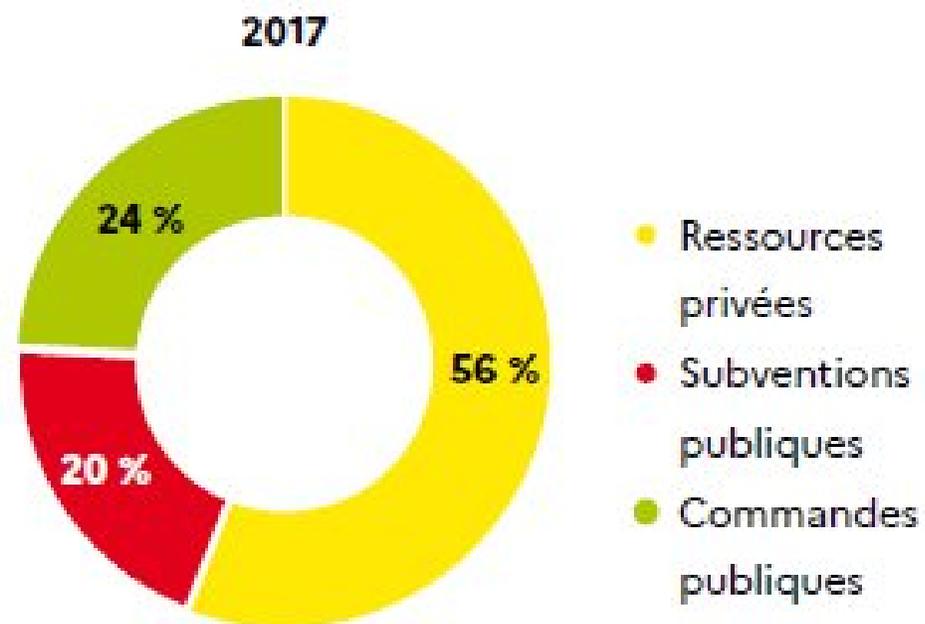
« **contributions facultatives de toute nature**, valorisées dans l'acte d'attribution, **décidées par les autorités administratives** et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, **justifiées par un intérêt général** et destinées à la réalisation d'une **action** ou d'un projet d'**investissement**, à la contribution au **développement** d'activités ou au **financement global** de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires.

« Ces contributions **ne peuvent constituer la rémunération de prestations** individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

BUDGET DES ASSOCIATIONS :
PART DES SUBVENTIONS SUR LE TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS REÇUS,
PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS (%)



LA PART DES SUBVENTIONS ET DES COMMANDES PUBLIQUES DANS LE BUDGET CUMULÉ DES ASSOCIATIONS



61 % des associations perçoivent au moins un financement public.

La commande publique

Définie comme l'ensemble des contrats passés à titre onéreux par une personne publique pour satisfaire ses besoins (marché public, délégation de service public)

L'initiative vient de la collectivité qui exprime un besoin en matière de fournitures, de services ou de travaux.

Il s'agit d'un contrat conclu à titre onéreux.

TEMOIGNAGES

Convention de coopération
pluriannuelle & pluripartenariale

FACS : Vanessa JAUME

CD07 : Isabelle GOURDON

MSA : vidéo

CAF

TEMOIGNAGES

Convention de coopération

Association **LA BEAUME EN MUSIQUE** :
Sophie **SCELLIER** - Directrice

CD 07 : Michel **ROTTERDAM**
Chef de service Culture Jeunesse

3 EPCI sud-Ardèche

ATELIERS

Changer de paradigme, c'est possible ! Comment faire ?

changer de paradigme = aller vers un processus et des outils favorisant plus de coopération, de sécurisation des financements socles des associations

Livrable : Faire un schéma qui symbolise les différentes étapes pour atteindre ce paradigme

Noter les freins, les leviers, points de désaccords aussi !

Par table de 10 + Binôme animateur

RESTITUTION

- **Affichage du schéma**
- **1 idée-force / 1 doute / 1 question - 2' maxi**

CONCLUSION

- **Réactions et Analyse des échanges**
- **Apports de « Le Mouvement Associatif »**
- **Prochaines dates :**
 - **Séminaire MAVVA en Juin 2024**
 - **Démarche « GUID'ASSO »**